



Conseil économique et social

Distr. générale
16 avril 2019
Français
Original : anglais

Session de 2019

26 juillet 2018-24 juillet 2019

Point 14 de l'ordre du jour

**Application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance
aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions
spécialisées et les organismes internationaux associés
à l'Organisation des Nations Unies**

Informations présentées par les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies sur les activités qu'ils mènent pour assurer l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

Rapport de la Présidente du Conseil

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies	3
A. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes.	4
B. Organisation de l'aviation civile internationale	6
C. Fonds international de développement agricole	7
D. Forum des îles du Pacifique	8
E. Fonds des Nations Unies pour l'enfance.	11
F. Programme des Nations Unies pour le développement	15
G. Fonds des Nations Unies pour la population	15
H. Union postale universelle	16
I. Organisation mondiale de la Santé	17



I. Introduction

1. Dans sa résolution 2018/18, le Conseil économique et social a prié sa Présidente de rester en relation étroite avec le Président du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux à propos des questions évoquées dans ladite résolution et de lui rendre compte à ce sujet.

2. Au paragraphe 7 de sa résolution 73/105, l'Assemblée générale a prié les institutions spécialisées et les autres organismes des Nations Unies, ainsi que les organisations internationales et régionales, d'examiner la situation dans chaque territoire non autonome de façon à prendre des mesures appropriées pour y accélérer les progrès dans les secteurs économique et social. Au paragraphe 21, elle a félicité le Conseil de ses délibérations et de sa résolution sur la question et l'a prié de continuer d'intensifier sa coopération avec le Comité spécial en vue de mettre au point des mesures appropriées pour mieux coordonner les politiques et les activités des institutions spécialisées et des autres organismes des Nations Unies visant à appliquer les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Au paragraphe 12 de sa résolution 73/104, l'Assemblée a encouragé les institutions spécialisées et autres organismes des Nations Unies ainsi que les organisations régionales à continuer d'apporter une assistance aux territoires non autonomes touchés par les ouragans, phénomènes naturels et autres phénomènes météorologiques extrêmes et à élaborer des programmes adaptés visant à appuyer les mesures de secours ainsi que les efforts de relèvement et de reconstruction, et prié le Secrétaire général de lui faire rapport sur la question.

3. Les 17 territoires ci-après relèvent du Comité spécial : Anguilla, Bermudes, Gibraltar, Guam, Îles Caïmanes, Îles Falkland (Malvinas)¹, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges américaines, Îles Vierges britanniques, Montserrat, Nouvelle-Calédonie, Pitcairn, Polynésie française, Sahara occidental, Sainte-Hélène, Samoa américaines et Tokélaou. On trouvera ci-après les informations présentées en réponse à la demande faite aux institutions spécialisées et aux organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies de rendre compte de leurs activités relatives à ces territoires.

II. Appui apporté aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies

4. Des réponses ont été reçues de neuf organismes des Nations Unies et d'une organisation internationale. Parmi les neuf organismes, l'Organisation mondiale du commerce a indiqué ne pas avoir d'informations à présenter sur la question. Selon les renseignements communiqués, au cours de la période considérée, les huit organismes indiqués ci-après ont continué d'apporter un appui aux peuples des territoires non autonomes, en application des résolutions et décisions pertinentes de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Comité spécial. On trouvera également ci-après les informations communiquées par une organisation internationale.

¹ La souveraineté sur les Îles Falkland (Malvinas) fait l'objet d'un différend entre le Gouvernement de l'Argentine et le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (voir ST/CS/SER.A/42).

A. Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

5. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a fourni les informations ci-après à la lumière du paragraphe 12 de la résolution 73/104 de l'Assemblée générale intitulée « Activités économiques et autres préjudiciables aux intérêts des peuples des territoires non autonomes » et des paragraphes 7, 9 et 10 de la résolution 2018/18 du Conseil économique et social intitulée « Appui aux territoires non autonomes par les institutions spécialisées et les organismes internationaux associés à l'Organisation des Nations Unies ».

6. La CEPALC est déterminée à apporter une aide à ses membres associés, notamment les territoires non autonomes des Caraïbes, pour accélérer leurs progrès dans les secteurs économique et social. Une étude de 2017 sur les possibilités de renforcer l'intégration des membres associés de la Commission a permis de répertorier les problèmes de développement commun aux territoires et d'étudier les moyens de mieux les associer aux programmes d'aide au développement et aux mécanismes internationaux et régionaux de développement de la CEPALC².

7. La grande vulnérabilité des territoires aux ouragans, phénomènes naturels et autres phénomènes météorologiques extrêmes, constitue l'un des problèmes de développement recensés par l'étude. La sous-région ne s'est toujours pas entièrement relevée des ouragans Irma et Maria, tous deux de catégorie 5, qui ont ravagé en septembre 2017 les pays du nord des Caraïbes, notamment les territoires non autonomes d'Anguilla, des Îles Turques et Caïques, des Îles Vierges américaines et des Îles Vierges britanniques. Ces phénomènes montrent encore plus clairement combien les territoires sont vulnérables aux chocs extérieurs du fait de leurs ressources économiques limitées, de leur incapacité à influencer les cours et la demande de leurs biens au niveau mondial, et des frais de transport élevés que leurs économies fragiles doivent assumer³.

8. Après le passage de ces phénomènes météorologiques extrêmes et en réponse aux demandes d'aide à la coopération technique, la CEPALC a conduit en octobre 2017 des missions d'évaluation des dommages et des pertes à Anguilla ainsi que dans les Îles Turques et Caïques et les Îles Vierges britanniques. Les évaluations ont donné lieu à des recommandations sectorielles formulées à partir d'analyses d'experts pour orienter les stratégies nationales visant à faire progresser la gestion des risques de catastrophe et pour promouvoir la collaboration multisectorielle dans les processus de gestion des risques.

9. En 2018 et 2019, la CEPALC a mené dans ces territoires des activités de formation complémentaire à l'emploi de la méthodologie d'évaluation des dommages et des pertes. Les séances de formation, qui ont été bien reçues, avaient pour objectifs de présenter les résultats des évaluations, de garantir la clarté et la transparence de la méthodologie utilisée, et de soutenir les initiatives des territoires visant à intégrer la prévention, l'estimation et la réduction des risques concernant les catastrophes dans les programmes de développement et plans d'investissements publics.

10. Parallèlement à l'aide offerte aux territoires pour renforcer leur résilience et gérer les risques de catastrophe, la CEPALC a fourni d'autres formes d'assistance technique aux territoires non autonomes. Du 26 au 30 mars 2018, elle a conduit un atelier avec les Îles Vierges britanniques sur la prise en compte du Programme de

² Disponible à www.cepal.org/en/publications/41868-assessing-opportunities-enhanced-integration-associate-members-economic.

³ Voir CEPALC, « Handbook for Disaster Assessment », p.19. Disponible à www.cepal.org/en/publications/36823-handbook-disaster-assessment.

développement durable à l'horizon 2030 dans la planification du développement. L'atelier portait sur l'aide à apporter aux Îles Vierges britanniques pour y établir un processus de mise en œuvre, fondé sur des données factuelles, des objectifs de développement durable à partir des statistiques officielles. Ce processus faisait partie d'un projet soutenu par l'Agence allemande de coopération internationale dans le cadre duquel la CEPALC a procédé à une évaluation diagnostique de l'état de la réalisation des objectifs et formulé des recommandations sur les arrangements institutionnels relatifs à leur mise en œuvre et sur les lacunes dans les capacités statistiques à combler à l'appui d'un processus de développement durable fondé sur des données factuelles.

11. La CEPALC a également continué de servir de plateforme de concertation pour permettre aux territoires de participer aux débats de haut niveau organisés pour relever les défis du développement de la sous-région. Anguilla, les Îles Vierges britanniques et Montserrat ont participé à la cinquième réunion de la table ronde des Caraïbes sur le développement le 26 avril 2018 ainsi qu'à la vingt-septième réunion du Comité pour le développement et la coopération des Caraïbes le 27 avril 2018. La CEPALC a présenté ses programmes d'assistance aux territoires non autonomes des Caraïbes lors du séminaire régional pour le Pacifique sur la mise en œuvre des activités relatives à la troisième Décennie internationale de l'élimination du colonialisme organisé par le Comité spécial de la décolonisation à Saint-Georges du 9 au 11 mai 2018. Elle y a réaffirmé sa volonté d'élargir le champ de ses interventions, de son assistance technique, de ses travaux de recherche et de ses publications phares pour seconder plus pleinement les aspirations des territoires au développement.

12. Les territoires ont également activement participé à d'autres réunions et initiatives de renforcement des capacités régionales organisées par la CEPALC et ses partenaires de développement, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

<i>Date et lieu</i>	<i>Événement</i>	<i>Territoires participants</i>
24-26 juillet 2018, Guyana	Forum des Caraïbes sur la population, les jeunes et le développement, notamment : • Réunion préparatoire caribéenne de la Troisième session de la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes • Réunion sur la mise en œuvre de la Déclaration de Lisbonne sur les politiques et programmes en faveur de la jeunesse	Anguilla, Îles Vierges britanniques et Montserrat
30-31 juillet 2018, Chili	Cinquante-septième réunion des présidents de la Conférence régionale sur l'intégration de la femme au développement économique et social de l'Amérique latine et des Caraïbes	Montserrat
7-9 août 2018, Pérou	Troisième session de la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes	Montserrat
Sessions organisées régulièrement au début de novembre 2018	Réunions préparatoires en ligne de la quatorzième Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes	Anguilla, Îles Caïmanes, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges britanniques et Montserrat

13. En outre, la CEPALC propose toujours dans ses publications un examen approfondi des territoires, notamment des données sur les performances économiques d'Anguilla et de Montserrat dans son « Economic Survey of the Caribbean⁴ », publiée tous les ans, et dans son « Preliminary Overview of the Economies of the Caribbean⁵ ». La CEPALC s'efforce d'aborder la situation d'autres territoires dans ces publications. D'autres récentes publications qui décrivent et analysent la situation des territoires sont notamment « Caribbean Outlook 2018⁶ », « Disability, Human Rights and Public Policy in the Caribbean⁷ » et « Planning for the 2020 Round of Population Censuses in the Caribbean⁸ ».

B. Organisation de l'aviation civile internationale

14. L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) a fourni les informations ci-après.

15. En 2018, les territoires non autonomes d'Anguilla, des Bermudes, des Îles Caïmanes, des Îles Turques et Caïques, des Îles Vierges britanniques et de Montserrat ont participé au projet régional de l'OACI pour la coopération technique dans les Caraïbes sur le thème « Mise en œuvre de systèmes de navigation aérienne fondée sur les performances dans la Région Caraïbes » (RLA/09/801). L'objectif est d'apporter une assistance aux États, territoires et organisations de la région des Caraïbes pour stimuler la mise en œuvre des normes et recommandations de l'OACI concernant les pratiques et les améliorations sécuritaires ainsi que les services et systèmes de navigation fondée sur les performances, et ainsi obtenir un système d'aviation sûr, efficace et économiquement viable en harmonie avec le Plan mondial de navigation aérienne, le Plan pour la sécurité de l'aviation dans le monde, le plan régional pour la navigation aérienne dans les Caraïbes et l'Amérique du Sud, et les objectifs régionaux de performance concernant la navigation et la sécurité aériennes. Le projet vise également à apporter un soutien à l'initiative de l'OACI « Aucun pays laissé de côté ». Il est financé par Antigua-et-Barbuda, Aruba, les Bahamas, la Barbade, le Belize, le Canada, le Costa Rica, Cuba, la Dominique, El Salvador, les États-Unis d'Amérique, la France, la Grenade, le Guatemala, Haïti, le Honduras, la Jamaïque, le Mexique, le Nicaragua, les Pays-Bas, la République dominicaine, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines et la Trinité-et-Tobago, ainsi que par l'Autorité de l'aviation civile des Caraïbes orientales, la Corporation des services de navigation aérienne d'Amérique centrale et le Système de supervision de la sécurité et de la sûreté de l'aviation des Caraïbes.

16. Les réalisations accomplies en 2018 dans le cadre du projet sont notamment la mise à jour et l'approbation d'un plan régional de navigation fondée sur les performances pour tous les États et territoires des Caraïbes. La mise en œuvre de la navigation fondée sur les performances aidera à rendre l'espace aérien des États et territoires des Caraïbes moins vulnérable aux perturbations liées aux catastrophes naturelles et accroîtra l'efficacité des opérations.

⁴ Disponible à www.cepal.org/en/publications/44478-economic-survey-caribbean-2018

⁵ Disponible à www.cepal.org/en/publications/44479-preliminary-overview-economies-caribbean-2017-2018.

⁶ Disponible à www.cepal.org/en/publications/43581-caribbean-outlook.

⁷ Disponible à www.cepal.org/en/publications/43306-disability-human-rights-and-public-policy-caribbean-situation-analysis.

⁸ Disponible à www.cepal.org/en/publications/43361-planning-2020-round-population-censuses-caribbean.

17. En 2018, la Polynésie française a participé au Programme de procédures de vol pour la région Asie-Pacifique (RAS09801), lequel est un projet de coopération technique pour la région Asie-Pacifique. Le Programme a pour objectif d'aider les États et les territoires à se doter de moyens durables dans la conception des procédures de vol aux instruments conformément à la résolution A36-23 de l'Assemblée de l'OACI sur la mise en œuvre d'une navigation fondée sur les performances et conformément aux obligations qui incombent aux États de veiller à la qualité de leurs procédures de vol aux instruments qu'a durcies la résolution A37-11 de l'Assemblée de l'OACI. Le Programme est financé par l'Australie, la Chine, la France, les Philippines, la République de Corée, Singapour, le Sri Lanka et la Thaïlande. Le personnel du Programme partage les mêmes locaux que le Bureau régional secondaire de l'OACI pour l'Asie et le Pacifique à Beijing.

18. Le Programme compte au nombre de ses réalisations pour 2018 la poursuite de ses activités de formation, de validation et d'application concernant la conception des procédures de vol à l'intention des États membres et territoires du Programme de procédures de vol pour la région Asie-Pacifique. Quatre cours de formation comptant 66 participants de 13 États et territoires ont été conduits en Chine pour appuyer la mise en œuvre des priorités du Comité directeur du Programme de procédures de vol pour la région Asie-Pacifique. Les cours ont porté sur la conception des procédures initiales, des procédures de navigation fondée sur les performances et des procédures d'approche vers un point dans l'espace pour les hélicoptères, et ont inclus une remise à niveau sur les procédures de navigation aérienne fondée sur les performances. La phase III du Programme des procédures de vol était axée sur des cours de perfectionnement pour tenir compte des besoins des États, ainsi que sur d'autres formations aux nouvelles procédures pour donner suite aux modifications apportées aux critères de conception des procédures de l'OACI. Cette formation organisée à Beijing du 3 au 6 décembre 2018 a compté dix-huit participants. La mise en œuvre de la navigation fondée sur les performances aidera à rendre l'espace aérien moins vulnérable aux perturbations liées aux catastrophes naturelles et améliorera l'efficacité des opérations.

C. Fonds international de développement agricole

19. Le Fonds international de développement agricole (FIDA) a indiqué qu'il accordait à ses États membres en développement des prêts destinés à financer des projets. Les 17 territoires non autonomes n'ont pas le statut d'États membres du FIDA et ne peuvent ainsi prétendre recevoir du Fonds un financement pour leurs programmes de développement rural et leurs petites exploitations agricoles.

20. Toutefois, le FIDA offre une aide implicite aux territoires en contribuant à l'élaboration des politiques au niveau mondial. Pour ce faire, il appelle à améliorer les politiques mondiales et à investir davantage dans la transformation rurale lors des grands forums internationaux et régionaux (ex. : le forum politique de haut niveau pour le développement durable et les forums régionaux de développement durable), en particulier ceux liés au Programme de développement durable à l'horizon 2030. En outre, le FIDA effectue des travaux analytiques et fondés sur les connaissances portant sur des thèmes intéressant les 17 territoires comme les changements climatiques, l'emploi des jeunes, la productivité agricole, l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, ainsi que les questions connexes. Les supports de connaissances du FIDA sont largement disponibles pour élaborer des politiques et programmes de développement agricole et rural fondés sur des données factuelles. En outre, le FIDA a déjà financé de nombreuses subventions à la recherche agricole (ex. : via le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale) sur des thèmes importants pour les 17 territoires, comme la

plantation de bananes, la culture hydroponique de noix de coco et la gestion de l'eau. Les résultats de recherche sont accessibles à tous dans l'ensemble des territoires non autonomes.

D. Forum des îles du Pacifique

21. Le secrétariat du Forum des îles du Pacifique a fourni les informations ci-après.

Statut au sein du Forum des îles du Pacifique

22. La Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie sont membres à part entière du Forum des îles du Pacifique. Les Tokélaou en sont un membre associé. Les Samoa américaines et Guam ont le statut d'observateur.

23. Le Forum des îles du Pacifique a été organisé à l'invitation du Haut-Commissaire de la République française en Nouvelle-Calédonie et sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Le Forum a envoyé le Comité ministériel du Forum des îles du Pacifique en Nouvelle-Calédonie et est intervenu en tant qu'observateur lors du référendum organisé le 4 novembre 2018 sur la pleine souveraineté et l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie⁹. Au moment de sa rédaction du présent document, le rapport du Comité ministériel était examiné par le Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Questions environnementales et climatiques

Polynésie française

24. L'élévation du niveau de la mer menace les populations côtières. La majeure partie de la ville de Papeete est située à une altitude oscillant entre 0 et 15 mètre(s). Un lagon peu profond l'encercle dont le bord extérieur est couvert de plages côtières. Tahiti est une île volcanique dont les hauteurs culminent par endroits à plus de 2 000 mètres. Son terrain accidenté et son relief montagneux y confinent la population à une petite zone habitable.

25. L'archipel des Tuamotu, ensemble d'îles qui émergent d'un à deux mètre(s) au-dessus de l'eau, pourrait disparaître dans les décennies à venir. Compte tenu de sa vitesse actuelle, l'élévation attendue du niveau des océans de quelque 50 centimètres aura un impact majeur sur les habitations et la topographie de l'archipel.

26. Alors que le blanchissement des coraux menace les pêcheries et sape les obstacles naturels aux violentes tempêtes, la Polynésie française a déjà subi sept épisodes de blanchissement des coraux au cours des 20 dernières années. En 1991, l'épisode le plus dévastateur y a fait périr quelque 20 % des colonies coralliennes. Cette dégradation des récifs coralliens du territoire a provoqué une contraction de la population des poissons du lagon et de l'ensemble de la chaîne alimentaire océanique. Ces conditions affectent la pêche de subsistance du territoire de même que les exportations des produits halieutiques. La dégradation des récifs coralliens, due au blanchissement et à l'acidification, peut saper les obstacles physiques naturels du territoire aux violentes tempêtes. Les récifs coralliens encerclent les îles en ceinturant un lagon. La fréquence toujours plus grande attendue des violentes tempêtes ainsi que la dégradation des coraux par le blanchissement pourraient priver

⁹ Une déclaration de la mission faite aux médias est disponible à www.forumsec.org/interim-statement-from-the-pacific-islands-forum-ministerial-committee-to-the-new-caledonia-referendum/.

les îles de leurs protections naturelles et les rendre ainsi vulnérables aux phénomènes météorologiques.

Nouvelle-Calédonie

27. Le récif barrière de la Nouvelle-Calédonie est la deuxième plus grande double barrière de corail au monde. La plus grande partie du récif est en bonne santé. Toutefois, les menaces qui pèsent sur ses espèces marines ont amené la Puissance administrante à proposer, en janvier 2002, son inscription du récif sur la liste des sites du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Le récif est surveillé par 13 comités locaux de gestion pour veiller à son maintien en bonne santé. Toutefois, l'intensification de l'érosion provoquée par les inondations cycloniques se poursuit sous l'effet de l'élévation des températures maritimes et de la perte d'habitats côtiers.

28. La Nouvelle-Calédonie doit s'atteler à la tâche difficile du renforcement de la résistance et de la résilience aux violentes tempêtes. En mai 2017, le Vanuatu et la Nouvelle-Calédonie ont tous les deux été frappés par le cyclone Donna en dehors de la saison cyclonique « normale » du Pacifique. Le phénomène inhabituel du cyclone Ella s'est également manifesté à ce moment. Ces tempêtes susceptibles de causer des dommages irréversibles frappent depuis longtemps l'archipel, mais elles tendent aujourd'hui à être plus violentes et se produisent en dehors de la saison cyclonique normale. Les vulnérabilités croissantes dans cette zone peuvent peser durablement sur le relèvement et le développement général.

Les Tokélaou

29. L'élévation du niveau des mers menace les habitations humaines et l'agriculture de subsistance, particulièrement les habitations du territoire plat et bas des Tokélaou. Les petits îlots ont déjà disparu et les îlots plus grands sont à présent menacés. Les Tokélaou ne présentent aucune hauteur pouvant abriter la population d'une hausse du niveau de la mer. En outre, le sol, mélange de corail et de sable, peut soutenir la croissance de quelques cultures seulement comme le fruit à pain, la noix de coco, le pandanus, le taro géant des marais et la banane. À mesure qu'il empiète sur les îlots plus grands, l'océan y accroît la salinité des sols qui sont déjà pauvres et dont l'érosion a déjà éliminé plusieurs espèces végétales.

30. La hausse des températures menace la santé humaine et l'approvisionnement en eau des Tokélaou. Le réchauffement mondial y accroît les températures déjà chaudes du climat au point d'affecter la santé des populations, en particulier la santé des malades respiratoires et des jeunes et des personnes âgées qui risquent de se détériorer. Le climat plus chaud accentue également les périodes de sécheresse où la pénurie d'eau douce s'aggrave toujours plus. Le manque d'hydratation s'ajoute aux problèmes de santé qui peuvent toucher la population des Tokélaou.

31. La santé des coraux influe sur la pêche de subsistance. La hausse des températures océaniques, le blanchissement des coraux et l'acidification des océans ont fait baisser la population des coraux des lagons qui encerclent les îles des Tokélaou. Cette situation a affecté la quantité et la qualité des ressources halieutiques qui assurent la subsistance des Tokélaouans. En outre, les conditions climatiques extrêmes ont contribué à la disparition de plusieurs espèces halieutiques du lagon.

Sécurité régionale et criminalité transnationale

32. En tant que membres du Forum des îles du Pacifique, la Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie sont parties aux déclarations et arrangements existants du

Forum en matière de sécurité. La dernière déclaration du Forum sur la question, à savoir la Déclaration de Boe sur la sécurité régionale, étend le concept de sécurité aux problèmes de la sécurité transnationale comme le trafic de drogue et le blanchiment d'argent. La Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie bénéficient des arrangements prévus par cette nouvelle déclaration sur la sécurité, notamment les conseils et les formations sur l'élaboration des politiques et le développement des capacités, ainsi que l'échange d'informations sur le trafic de drogue, le blanchiment d'argent et les autres formes d'activités illicites et criminelles dans la région.

33. La Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie sont toutes deux membres de l'organisation Pacific Islands Chiefs of Police et sont à ce titre tenues informées des débats que ladite organisation tient et des conseils qu'elle dispense actuellement sur les problèmes de la drogue, du blanchiment d'argent et des autres activités criminelles illicites dans la région.

34. Le Réseau de lutte contre la criminalité transnationale dans la région du Pacifique est une initiative majeure de l'organisation Pacific Islands Chiefs of Police. Il s'agit d'un réseau policier dynamique de renseignements et d'enquête sur la criminalité chargé de lutter contre la criminalité transnationale dans le Pacifique au moyen d'une approche multi-institutions et régionale. Nombre de ses analyses portent sur le trafic de drogue, le blanchiment d'argent et d'autres activités criminelles illicites dans la région. Des discussions sont en cours pour étudier la possibilité d'intégrer la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française parmi les membres officiels de l'organisation qui bénéficient notamment des avantages ci-après :

a) la capacité de participer à la Conférence sur la criminalité transnationale en qualité de membre à part entière et de collaborer ainsi que d'échanger des informations avec les autres services de répression et forums régionaux du Pacifique sur la détection du trafic de drogue, du blanchiment d'argent et des autres activités criminelles illicites et la lutte contre ceux-ci ;

b) la possibilité de bénéficier des initiatives de développement des capacités pour améliorer les compétences et moyens en matière de renseignements grâce à des activités de perfectionnement professionnel adaptées à la région du Pacifique.

35. La Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie sont également membres de la Pacific Immigration Development Community qui offre accès aux initiatives de développement des capacités dans la gestion des frontières et la lutte contre la criminalité transnationale comme le trafic de drogue et le blanchiment d'argent.

36. La Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie sont également membres de l'Organisation des douanes de l'Océanie, dont le programme pour le maintien de l'ordre et la sécurité aux frontières est une tribune d'échanges continus entre membres sur les problèmes correspondants touchant l'ensemble de la région.

37. Plus particulièrement, le programme vise à accroître la sécurité de la chaîne d'approvisionnement internationale de bout en bout en introduisant une approche équilibrée des mesures de sécurité pour préserver les cargaisons qui entrent ou qui quittent un territoire douanier de toutes manipulations ou ingérences criminelles ; accorder des facilités aux acteurs commerciaux en règle ; améliorer la protection qu'assurent les contrôles aux frontières ; resserrer la coopération douanière et commerciale.

38. Ces activités permettent de soutenir des actions plus vastes pour lutter contre le crime organisé grâce aux informations et compétences que détiennent les organisations douanières sur la circulation des biens et du fret, ainsi que grâce à

l'amélioration de la transparence qui dissuade les acteurs de la chaîne d'approvisionnement international de tout détournement illicite, criminel et terroriste.

39. La Polynésie française et la Nouvelle-Calédonie ne sont pas membres de l'Agence des pêches du Forum des îles du Pacifique. Toutefois, la marine de la Puissance administrante a déjà participé à des opérations conduites tous les ans par l'Agence, telles que les opérations Kurukuru et Tui Moana. Il s'agissait notamment d'opérations de suivi et de surveillance dans les zones économiques exclusives des États membres du Forum. Grâce aux informations recueillies à l'issue de ces exercices, le Centre régional de surveillance des pêcheries de l'Agence signale les lieux d'activités de pêche illicites possibles à tous membres participants, notamment la Polynésie française, la Nouvelle-Calédonie et les Tokélaou.

E. Fonds des Nations Unies pour l'enfance

40. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a communiqué les informations ci-après.

Assistance humanitaire en réponse aux ouragans de 2017

41. Entre le 6 et le 10 septembre 2017, l'ouragan Irma de catégorie 5, le plus puissant jamais enregistré sur l'Atlantique, a ravagé plusieurs pays et territoires des Caraïbes et y a provoqué l'interruption généralisée de services essentiels. L'ouragan Irma a été suivi par l'ouragan Maria, également de catégorie 5. Les deux ouragans ont causé de vastes dégâts. L'UNICEF a estimé que 1,4 million de personnes au moins avaient besoin d'une aide humanitaire immédiate dans les pays et territoires les plus touchés, dont 357 000 enfants. Au moins 72 000 d'entre elles, dont 18 000 enfants, vivaient dans les territoires non autonomes d'Anguilla, des Îles Turques et Caïques et des Îles Vierges britanniques¹⁰.

42. L'étendue et la profondeur de l'impact des ouragans sur de si nombreuses îles touchées y ont rendu les activités opérationnelles et logistiques extrêmement difficiles et coûteuses. L'UNICEF a lancé un appel en faveur de l'action humanitaire pour les enfants ainsi qu'une stratégie d'intervention axée sur les secours immédiats aux populations touchées, notamment la fourniture en eau sans risque sanitaire et l'accès à l'eau potable, l'assainissement et les produits d'hygiène ; la prévention des épidémies d'origine hydrique, en particulier le choléra ; l'aide à la réouverture des écoles et des services de développement du jeune enfant et, s'il y a lieu, l'aménagement d'espaces d'apprentissage provisoires ; l'aide psychosociale aux enfants ; l'accès aux services de protection de l'enfance et la fourniture de l'information requise sur la prévention des préjudices, violences et risques sanitaires après les situations d'urgence ; la fourniture de transferts en espèces en réponse aux besoins fondamentaux des enfants les plus pauvres ; l'aide à la participation des familles, enfants et adolescents aux initiatives de relèvement. La mise en œuvre de l'appel en faveur de l'action humanitaire pour les enfants à la suite des ouragans des Caraïbes s'est achevée à la fin de l'année 2017, mais certaines activités se sont poursuivies durant toute l'année 2018. De grandes avancées ont été accomplies, mais certains programmes ont dû être maintenus pour améliorer l'état de préparation et les dispositifs de protection sociale dans toute la

¹⁰ Selon les estimations effectuées par l'UNICEF à partir de sources officielles. Le nombre de personnes dans le besoin était réparti comme suit : Anguilla (13 555) ; Îles Turques et Caïques (30 556) ; Îles Vierges britanniques (28 054). Le nombre d'enfants dans le besoin était réparti comme suit : Anguilla (3 778) ; Îles Turques et Caïques (7 527) ; Îles Vierges britanniques (7 367).

région ainsi que pour minimiser les possibles répercussions des futures situations d'urgence.

43. Dans le même ordre d'idée, l'UNICEF continue de mettre en œuvre son programme ordinaire dans les pays et territoires touchés. Il a intensifié son aide aux initiatives de relèvement et de préparation. Dans les pays des Caraïbes orientales, l'UNICEF déploie des efforts considérables pour appuyer la mise en œuvre de l'Initiative des écoles sûres des Caraïbes qui comporte trois grands volets : les établissements d'apprentissage sûrs ; la gestion des catastrophes pour les écoles ; l'éducation à la réduction des risques de catastrophes aux fins de la résilience. La mise en œuvre complète de cette initiative permettra de mieux doter les systèmes éducatifs et de mieux les préparer à faire face au prochain danger. De même, l'UNICEF continue de coopérer avec les principales parties prenantes pour renforcer les systèmes de protection sociale, par exemple des plus vulnérables, qui font face aux chocs.

44. À la fin de l'année 2017, l'UNICEF a conduit des actions humanitaires à Anguilla, aux Îles Turques et Caïques et aux Îles Vierges britanniques. C'est ainsi qu'au moins 25 000 personnes ont pu avoir un meilleur accès à l'eau et à l'assainissement, dont plus de 10 000 enfants qui ont en outre bénéficié de services hygiéniques dans les écoles. De même, des établissements scolaires équipés de matériels pédagogiques et récréatifs essentiels ont accueilli plus de 13 000 enfants. Environ 5 000 enfants ont bénéficié d'une aide psychosociale. Quelque 16 000 enfants touchés par les ouragans ont reçu une information de base sur les bonnes pratiques d'hygiène, la sécurité et la protection. Dans les Îles Vierges britanniques, les activités se sont poursuivies en 2018 pour offrir l'accès à l'eau, à l'assainissement et aux services hygiéniques à 1 100 autres enfants, et fournir des activités d'aide psychosociale à 72 enfants et des services éducatifs à plus de 2 300 enfants à la fin mai 2018 (voir le tableau ci-après).

Récapitulatif des résultats du Programme de l'UNICEF relatif aux ouragans des Caraïbes (septembre 2017-mai 2018)

Récapitulatif des résultats (au 28 mai 2018)	Territoire	Interventions de l'UNICEF			
		Cibles (2017)	Résultats totaux (2017)	Résultats (janv.- mai 2018)	Total
Eau, assainissement et hygiène	Îles Vierges britanniques	1 308	208	1 100	1 308
Nombre de personnes ayant accès à l'eau sans risque sanitaire	Îles Turques et Caïques	24 840	24 840		24 840
	Anguilla	3 579	3 245		3 245
Nombre d'élèves ayant accès à des installations fonctionnelles pour le lavage des mains et à du savon dans les écoles et les espaces d'apprentissage sûrs	Îles Vierges britanniques	5 742	3 278		3 278
	Îles Turques et Caïques	6 269	4 012		4 012
	Îles Vierges britanniques	1 308	208	1 100	1 308
Protection de l'enfance					
Nombre d'enfants inscrits à des activités psychosociales	Anguilla	1 689	1 475		1 475
	Îles Vierges britanniques	3 344	2 208	72	2 352
	Îles Turques et Caïques	3 085	976		976
Nombre d'animateurs « Retour au bonheur » formés à l'aide psychosociale dans les situations consécutives à une catastrophe	Anguilla	90	87		87
	Îles Vierges britanniques	315	141	64	205
	Îles Turques et Caïques	60	54		54

Récapitulatif des résultats (au 28 mai 2018)	Territoire	Interventions de l'UNICEF			
		Cibles (2017)	Résultats totaux (2017)	Résultats (janv.- mai 2018)	Total
Nombre d'enfants ayant un accès sûr à des espaces communautaires de socialisation, de récréation et d'apprentissage, etc.	Anguilla	3 778	3 305		3 305
	Îles Vierges britanniques	2 871	3 278		3 278
	Îles Turques et Caïques	5 728	4 230		4 230
Éducation et développement du jeune enfant					
Nombre d'enfants et d'adolescents d'âge scolaire scolarisés (y compris dans les écoles qui ont rouvert ou les établissements provisoires)	Anguilla	2 875	2 875		2 875
	Îles Vierges britanniques	4 400	3 266	2 308	5 574
	Îles Turques et Caïques	4 018	4 012		4 012
Nombre d'enfants fréquentant les établissements scolaires équipés de matériels pédagogiques ou récréatifs essentiels	Anguilla	3 579	3 600		3 600
	Îles Vierges britanniques	5 742	5 639	1 320	6 959
	Îles Turques et Caïques	4 018	4 648		4 648
Nombre d'enfants âgés de moins de cinq ans ayant accès en toute sécurité à des environnements éducatifs et récréatifs, qui favorisent la protection et le bien-être	Anguilla	846	682		682
	Îles Vierges britanniques	1 494	350	1 061	1 411
Communication au service du développement					
Nombre d'enfants ayant accès à l'information sur l'hygiène de qualité, la sécurité et la protection	Anguilla	3 778	3 778		3 778
	Îles Vierges britanniques	7 367	6 928	250	7 178
	Îles Turques et Caïques	7 527	4 901		4 901

45. En outre, dans les Îles Vierges britanniques durant le premier semestre de 2018, en partenariat avec le Ministère de l'éducation et de la culture du territoire et l'Agence adventiste internationale de secours et de développement, l'UNICEF a conduit des projets d'enlèvement des débris et d'autres projets connexes dans plusieurs écoles primaires. Il a œuvré, avec son Spécialiste de l'éducation en chef, à l'élaboration de la stratégie territoriale de reconstruction de l'éducation. L'UNICEF a également aidé à coordonner l'action des volontaires pour trier les jouets offerts par la police britannique aux centres de développement du jeune enfant et a coopéré avec le Ministère de l'éducation et de la culture pour les livrer à 25 centres.

46. En partenariat avec l'Agence adventiste internationale de secours et de développement, l'UNICEF a fourni une aide à l'accès à l'eau et l'assainissement à des espaces d'apprentissage provisoires et écoles dans les Îles Vierges britanniques. Cinq groupes électrogènes ont été achetés et installés dans les établissements scolaires pour permettre le bon fonctionnement des pompes à eau, et des citernes à eau ont été livrées à un centre de santé et à une école.

47. Dans le cadre du renforcement des capacités après les mesures de secours, l'UNICEF a contribué à l'organisation d'un atelier sur les enseignements tirés dans les Îles Vierges britanniques à l'intention des directeurs d'établissements, en collaboration avec le Ministère de l'éducation et la culture. Une liste complète des recommandations a été remise au Spécialiste de l'éducation en chef pour être diffusée plus largement.

Initiative des écoles sûres des Caraïbes

48. Face aux ravages causés par les ouragans Irma et Maria dans le système éducatif des Caraïbes, l'UNICEF ne ménage aucun effort pour renforcer la résilience des systèmes éducatifs en mettant en œuvre l'Initiative des écoles sûres des Caraïbes, inscrite dans le Programme pour des écoles sûres de l'Agence caraïbe

pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle. Depuis mai 2018, un projet financé par la direction générale Protection civile et opérations d'aide humanitaire européennes est en cours de mise en œuvre pour : revoir les cadres éducatifs au niveau national et régional (c'est-à-dire, les législations, politiques, stratégies et programmes) ; aider à concevoir et mettre en œuvre des protocoles sous-régionaux et nationaux pour accorder la priorité au droit à l'éducation dans les plans de préparation et de réponses aux situations d'urgence ; offrir un soutien à plusieurs pays et territoires pour y concevoir et mettre en œuvre des plans de gestion des risques de catastrophe au niveau des établissements scolaires. À l'issue du projet, les pays et territoires disposeront d'un système éducatif plus résilient grâce à divers programmes et politiques et, en outre, seront dotés de directives et protocoles précis à adopter dans les situations d'urgence. Dans le cadre du projet, jusqu'à 120 décideurs et techniciens du Ministère de l'éducation d'au moins 10 des 12 pays et territoires recevront une formation à la mise en œuvre du Programme pour les écoles sûres. Dans cinq pays et territoires, dont Anguilla et les Îles Vierges britanniques, 160 directeurs d'établissement, enseignants et parents, ainsi que plus de 6 000 écoliers du cycle primaire participeront pleinement à la mise en œuvre du projet au niveau scolaire. Celui-ci associera au moins 64 organisations (12 ministères de l'éducation, 12 bureaux nationaux de gestion des catastrophes et 40 écoles) et bénéficiera à plus de 6 000 élèves.

49. En janvier 2019, des techniciens et décideurs clefs de 12 Ministères de l'éducation, notamment d'Anguilla et des Îles Vierges britanniques, ont été mobilisés et formés pour concevoir et mettre en œuvre l'Initiative des écoles sûres des Caraïbes. Plus de 200 acteurs clefs des Ministères de l'éducation de la région avaient déjà été formés. Les séances de formation portaient sur l'état de préparation et les interventions à mener, notamment l'examen des principes de résilience à inclure dans le système éducatif et les questions de protection de l'enfance. Les séances de formation ont associé plusieurs acteurs clefs des Ministères de l'éducation, des bureaux nationaux de gestion des catastrophes et des services de protection de l'enfance au niveau national, les deux grands organismes régionaux que sont l'Organisation des États des Caraïbes orientales et l'Agence caraïbe pour les secours d'urgence en cas de catastrophe naturelle, ainsi que des organisations internationales.

50. En collaboration avec un partenaire régional et en étroite consultation avec tous les pays et territoires participants, un premier projet de directives pour des installations scolaires résilientes a été finalisé à partir des pratiques et connaissances des pays et territoires. Le projet a ensuite été présenté aux acteurs clefs dans chaque pays et territoire (planificateurs et responsables de l'éducation) pour observations et améliorations. Au moment de la rédaction du présent document, on prévoit que les directives seront finalisées et présentées pour approbation à l'ensemble des ministères de l'éducation avant la fin du mois de février 2019.

Aide à la préparation

51. En prévision de la saison cyclonique de 2018 et, en particulier, au regard de l'impact potentiel de l'ouragan Isaac au début du mois de septembre 2018, l'UNICEF a renforcé ses capacités et son expérience à la lumière des situations d'urgence de 2017. C'est ainsi que le Fonds a adopté des mesures rapides pour garantir l'instauration des capacités requises en cas d'urgence. Les mesures de préparation de l'UNICEF étaient notamment les suivantes :

a) L'UNICEF a maintenu des contacts réguliers avec ses partenaires de réalisation, dont Anguilla, les Îles Vierges britanniques et Montserrat, pour évaluer leur état actuel de préparation ainsi que leur potentiel d'interventions ;

b) Des messages radio ont été diffusés à Montserrat dans le souci premier de prévenir les violences à l'égard des enfants et d'informer sur les moyens de les maintenir en sécurité durant les situations d'urgence. Un message clef, prêt à l'impression, a également été transmis aux partenaires pour être imprimé localement ;

c) L'UNICEF est prêt à mettre en service la plateforme mondiale U-Report pour diffuser et recueillir des informations essentielles sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène, et inciter les utilisateurs de la plateforme à inviter leurs amis à venir se joindre pour y apporter des informations essentielles.

F. Programme des Nations Unies pour le développement

52. On trouvera ci-après les activités du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) concernant les territoires des Caraïbes relevant du Comité spécial de la décolonisation.

Amérique latine et Caraïbes

53. Au cours de la période 2007-2018, le PNUD a aligné son action sur le Plan-cadre plurinational des Nations Unies pour le développement durable, cadre stratégique qui oriente le travail de tous les organismes, fonds et programmes de l'Organisation des Nations Unies dans les Caraïbes pour la période 2017-2021. Le cadre stratégique a été signé en 2017 par 21 gouvernements de la région et les organismes des Nations Unies, dont les territoires non autonomes d'Anguilla, des Îles Vierges britanniques et de Montserrat.

54. Les programmes régionaux du PNUD pour l'Amérique latine et les Caraïbes ont été axés sur trois grandes priorités durant la période 2017-2018 : résilience aux changements climatiques, réduction des risques de catastrophe et mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

55. En 2017, les ouragans Irma et Maria, tous deux tempêtes de catégorie 5, ont causé des destructions de vaste ampleur dans différents États membres et territoires en y ruinant plusieurs décennies de développement. Le PNUD a élaboré une stratégie complète pour aider les pays et territoires touchés, dont les Îles Vierges britanniques et les Îles Turques et Caïques. Plus de 22 millions de dollars ont été mobilisés pour financer les mesures de renforcement de la résilience dans ces pays et territoires. Les domaines d'intervention ont été notamment :

a) la planification du relèvement immédiat après les catastrophes grâce à la mobilisation de conseillers spécialisés dans le relèvement rapide pour augmenter la capacité de coordination des gouvernements ;

b) le rétablissement des moyens de subsistance et la stimulation des économies locales grâce aux programmes « travail contre rémunération » dans les domaines comme la gestion des déchets et le retrait des débris ;

c) l'évaluation de l'ensemble des dégâts causés sur les bâtiments, en partenariat avec les autorités nationales et l'entreprise Microsoft ;

d) L'approvisionnement en matériaux de couverture et la prestation de conseils techniques sur la meilleure façon de reconstruire, afin de contribuer à restaurer les bâtiments administratifs et les habitations touchées.

G. Fonds des Nations Unies pour la population

56. Le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) s'est employé à aider de multiples territoires non autonomes dans l'Atlantique et les Caraïbes, notamment Anguilla, les Bermudes, les Îles Turques et Caïques, les Îles Vierges britanniques et Montserrat.

57. À Anguilla, dans les Îles Turques et Caïques et les Îles Vierges britanniques, ainsi qu'à Montserrat, le FNUAP a fourni un appui technique et financier aux ministères compétents pour renforcer la capacité du Dispositif minimum d'urgence en santé reproductive de répondre aux besoins en santé sexuelle et procréative et de faire face à la violence fondée sur le genre dans les situations d'urgence. Le FNUAP continue de coopérer avec ces gouvernements pour veiller à ce que le Dispositif soit intégré dans les stratégies et plans d'intervention face aux catastrophes en tant que mécanisme salvateur durant les situations d'urgence.

58. En 2017, le FNUAP a consacré plus de 400 000 dollars des États-Unis pour faire face aux ouragans Irma et Maria dans les Caraïbes. Le FNUAP a fourni aux Îles Turques et Caïques des trousseaux de santé procréative, composées notamment de médicaments, fournitures et matériels essentiels, pour la mise en œuvre de services prioritaires de santé procréative aux populations sinistrées. Les soignants ont également reçu une formation au Dispositif minimum d'urgence en santé reproductive. C'est ainsi que la capacité des services sanitaires a été grandement développée pour réduire la morbidité maternelle et néonatale, gérer les complications obstétriques et intervenir dans les affaires de violences sexuelles. En outre, un total de 932 kits dignité contenant des produits d'hygiène et des articles de toilette ont été distribués aux femmes et aux filles en âge de procréer.

59. À Anguilla, le FNUAP a aidé à élaborer des politiques de santé sexuelle et procréative pour la période 2018-2023, concernant notamment la santé de la mère et de l'enfant, la prévention du VIH et les besoins des groupes vulnérables et marginalisés, ainsi que d'autres domaines essentiels. En 2019, une assistance technique a été offerte à la conduite d'une enquête complète sur la prévalence de la santé sexuelle et procréative, qui livrera des données nécessaires pour poursuivre la mise en œuvre de la politique relative à la santé sexuelle et procréative.

60. Le FNUAP collabore actuellement avec les départements ou bureaux de statistiques à Anguilla, dans les Bermudes, dans les Îles Turques et Caïques et les Îles Vierges britanniques, ainsi qu'à Montserrat pour améliorer la formation concernant les capacités institutionnelles et l'assistance technique dans la préparation du prochain recensement de la population et du logement de 2020. Cela permettra de produire des données désagrégées pour suivre les objectifs de développement durable et orienter la planification des politiques et programmes, notamment dans les situations d'urgence.

61. Dans la région du Pacifique, le FNUAP entretient un lien programmatique avec les Tokélaou et aide à garantir une fourniture efficace des produits de planification familiale, notamment concernant la préparation et les réponses aux situations d'urgence.

H. Union postale universelle

62. L'Union postale universelle (UPU), organisation intergouvernementale à caractère technique et institution spécialisée des Nations Unies, compte actuellement 192 pays membres, dont 190 États souverains. Les autres membres sont les « territoires d'outre-mer dont les relations internationales sont assurées par

le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord », auxquels des Congrès antérieurs avaient accordé le statut distinct de pays membre. À cet égard, l'UPU note que plusieurs territoires non autonomes relevant du Comité spécial font partie des territoires d'outre-mer britanniques susmentionnés.

63. Les autres territoires dont la situation correspond à celle décrite dans l'article 23 de la Constitution de l'UPU (« Application des Actes de l'Union aux territoires dont un Pays membre assure les relations internationales ») concernent Guam, les Îles Vierges américaines et les Samoa américaines, dont les relations internationales sont assurées par les États-Unis d'Amérique. Il en va de même pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, dont les relations internationales sont assurées par la France, et les Tokélaou, dont les relations internationales sont assurées par la Nouvelle-Zélande.

64. Les dispositions pertinentes des Actes de l'UPU s'appliquent intégralement à tous ces territoires, en ce qui concerne notamment le fonctionnement et la réglementation des services postaux internationaux et le respect des obligations découlant des Actes. Certains de ces territoires tirent également profit de la coopération technique et d'autres projets de l'UPU (comme cela a été le cas en 2018 pour les Bermudes et les Îles Caïmanes).

65. En outre, un certain nombre de territoires ont un opérateur désigné (c'est-à-dire l'entité gouvernementale ou non gouvernementale désignée officiellement par le pays membre pour assurer l'exploitation des services postaux internationaux et remplir les obligations y relatives découlant des Actes de l'Union sur son territoire), comme Anguilla, les Bermudes, Gibraltar, les Îles Caïmanes, les Îles Falkland (Malvinas)¹, les Îles Turques et Caïques, les Îles Vierges britanniques, Montserrat, la Nouvelle-Calédonie et Sainte-Hélène. L'UPU précise également qu'elle ne mène pas d'activités au Sahara occidental.

I. Organisation mondiale de la Santé

66. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a donné les exemples ci-après de ses activités dans les territoires non autonomes de deux de ses régions (Amériques et Pacifique occidental).

Région des Amériques

Anguilla

67. Les activités ont été notamment :

- a) La promotion de la santé et du bien-être tout au long de la vie ;
- b) La mise en place cette année, sur le campus virtuel de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), avec le concours de l'Organisation mondiale de la Santé, d'un cours en anglais sur une approche complète de la lutte contre le cancer du col de l'utérus, qui comptait six participants provenant d'Anguilla ;
- c) L'aide à la mise en œuvre de la campagne « Move Ya Body » (bougez votre corps), initiative pour une vie saine, conduite à partir des derniers résultats de l'enquête STEP¹¹, conçue pour promouvoir une plus grande activité physique ;
- d) L'accord conclu par l'OPS avec l'Université de Stanford visant à reproduire le Programme d'autogestion des maladies chroniques. Trois ateliers

¹¹ L'approche STEPwise de l'OMS pour la surveillance est une méthode simple et normalisée de collecte, d'analyse et de diffusion des données dans les États membres de l'OMS. Disponible à www.who.int/ncds/surveillance/steps/en/

locaux à l'intention de personnes atteintes de maladies chroniques ont été organisés à Anguilla ;

e) La mise en place du Programme d'action Comblant les lacunes en santé mentale à Anguilla, en commençant avec le module relatif à la dépression, ainsi que l'examen de la politique et du plan relatifs à la santé mentale ;

f) La participation à la formation dans la région des Caraïbes des formateurs en santé mentale et aide psychosociale à la gestion des catastrophes ;

g) La fourniture d'une assistance technique et d'une aide aux consultations bipartites durant l'élaboration du Cadre national 2018-2023 de surveillance et d'évaluation de la politique relative à la santé sexuelle et procréative pour Anguilla ;

h) Le renforcement de la gouvernance, de l'organisation et de la gestion des systèmes sanitaires pour atteindre la couverture sanitaire universelle ;

i) L'organisation d'un atelier pour le renforcement des capacités sur les indicateurs de la charge de travail utilisés pour déterminer les besoins en personnel à Anguilla ;

j) La fourniture d'une aide à Anguilla à la rédaction d'une législation sur le financement du système national de santé ;

k) L'aménagement d'environnements sûrs, sains et résilients qui font face aux menaces et situations d'urgence ayant des incidences sur la santé publique ;

l) La formation au contrôle de la qualité de l'eau.

Les Bermudes

68. Les activités concernant les maladies contagieuses sont notamment :

a) L'acquisition de médicaments antirétroviraux par l'intermédiaire du Fonds stratégique de l'Organisation panaméricaine de la santé ;

b) L'aide à la réalisation et à la présentation du plan d'action national de résistance antimicrobienne ;

c) La fourniture d'une formation à la sécurité sanitaire des aliments à l'intention des manipulateurs d'aliments et des spécialistes des questions d'environnement ;

d) L'évaluation de la chaîne du froid et une formation en la matière ;

e) La formation à l'application du logiciel de gestion des stocks des matériels de vaccination ;

f) La fourniture d'une aide pour consigner et vérifier le caractère durable de l'élimination de la rougeole et de la rubéole, ainsi que du syndrome de rubéole congénitale ;

g) La poursuite de l'aide à l'achat de vaccins et de fournitures par l'intermédiaire du fonds automatiquement renouvelable du Programme élargi de vaccination mis au point par l'OPS pour l'achat des vaccins ;

h) L'aide à la préparation et à la soumission du Formulaire commun OMS/UNICEF de présentation de rapports sur les vaccinations ;

i) La célébration de la Semaine de la vaccination, l'accent étant mis sur l'amélioration de la couverture de la deuxième dose de vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole et du vaccin contre le papillomavirus humain en sensibilisant à la vaccination de rattrapage ;

j) La fourniture par l'Association du transport aérien international d'une formation à l'intention du personnel de laboratoire ;

k) La formation à la surveillance de la légionellose ;

l) La formation aux mesures de prévention des infections nosocomiales en néonatalogie et aux interventions à mener en cas d'épidémies correspondantes.

69. Les activités concernant les maladies non contagieuses sont notamment :

a) La constitution d'un registre des cancers et le développement d'un registre des maladies liées au diabète sucré ;

b) La surveillance de l'aide à la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac ;

c) La fourniture d'une coopération et d'une assistance techniques concernant la mise en œuvre de l'Initiative Hôpitaux Amis des Bébés à l'hôpital King Edward VII Memorial, ainsi que l'élaboration d'une politique nationale pour l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants et d'une politique nationale pour la nutrition.

70. Les activités concernant les systèmes et services sanitaires sont notamment :

a) Les évaluations des points d'arrivée ;

b) L'élaboration d'un plan de gestion des événements pour le secteur sanitaire.

71. Les activités concernant l'instauration de conditions de sûreté et de résilience qui permettent de faire face aux menaces et aux situations d'urgence ayant des incidences sur la santé publique ont consisté notamment à aider à former les fournisseurs de systèmes de gestion des crises et de dispositifs de prise en charge d'un grand nombre de victimes pour qu'ils soient à même de certifier tous les ans l'état de préparation en cas de catastrophe et de situation d'urgence.

Îles Vierges britanniques

72. Les activités sont notamment :

a) La promotion de la santé et du bien-être tout au long de la vie ;

b) L'aide à la formulation d'un projet des Îles Vierges britanniques et de la Banque de développement des Caraïbes visant à améliorer les services de santé mentale et de soutien psychosocial dans la gestion des catastrophes ;

c) Le renforcement de la gouvernance, de l'organisation et de la gestion des systèmes sanitaires pour atteindre la couverture sanitaire universelle ;

d) La conduite d'un atelier de renforcement des capacités sur les indicateurs de la charge de travail utilisés pour déterminer les besoins en personnel ;

e) La conduite d'un atelier sur l'accès universel aux soins de santé et la couverture sanitaire universelle, et l'élaboration d'une feuille de route et d'un plan d'action ;

f) La conduite d'une évaluation du système national d'information sanitaire en utilisant le nouveau modèle de maturité et la formulation d'une stratégie de cybersanté et de gestion des connaissances.

Îles Caïmanes

73. Les activités concernant les maladies contagieuses sont notamment :

- a) L'élaboration d'un plan d'action national pour la résistance antimicrobienne ;
- b) La poursuite de l'aide à l'achat de vaccins et de fournitures par l'intermédiaire du fonds automatiquement renouvelable du Programme élargi de vaccination mis au point par l'OPS pour l'achat des vaccins ;
- c) L'aide à la préparation et à la soumission du Formulaire commun OMS/UNICEF de présentation de rapports sur les vaccinations ;
- d) La célébration de la Semaine de la vaccination, l'accent étant mis sur l'amélioration de la couverture de la deuxième dose du vaccin contre la rougeole, les oreillons et la rubéole grâce aux activités de sensibilisation et à la vaccination de rattrapage des enfants âgés de moins de 7 ans ;
- e) La poursuite de l'aide à la recertification de la validation de l'élimination de la transmission mère-enfant ;
- f) La participation à la commission chargée d'éradiquer le moustique *Aedes aegypti* qui relève de l'unité de recherche et de lutte contre les moustiques ;
- g) La mise en œuvre du système FluNet de l'OPS pour mieux surveiller les maladies similaires à la grippe ;
- h) La formation à l'expédition d'échantillons d'agents infectieux ;
- i) La formation à la surveillance de la légionellose ;
- j) La formation aux mesures de prévention des cas d'infections nosocomiales en néonatalogie et aux interventions à mener en cas d'épidémies correspondantes.

74. Les activités concernant les maladies non contagieuses sont notamment :

- a) La constitution d'un registre de dialyse ;
- b) L'élaboration de directives sur la gestion de certaines maladies non contagieuses ;
- c) La formation du personnel de santé à la fourniture de services appropriés aux victimes de violences sexuelles et de violences au sein du couple ;
- d) L'aide à la participation du personnel aux grandes conférences sur la lutte contre le tabagisme ;
- e) L'aide au programme de sevrage tabagique ;
- f) La formation du personnel aux premiers secours psychologiques en 2018 ;
- g) L'aide à la planification d'un établissement résidentiel spécialisé dans la prise en charge de longue durée.

75. Les activités concernant les systèmes et services sanitaires sont notamment :

- a) La formation du personnel médical compétent à l'utilisation des ultrasons pour éviter les biopsies mammaires ;
- b) La fourniture d'une formation aux approches intégrées de l'évaluation, de la sélection, de l'intégration et de l'utilisation rationnelle des médicaments et des autres technologies de la santé ;

- c) La formation à la Classification internationale des maladies.

76. Les activités concernant l'instauration de conditions de sûreté et de résilience qui permettent de faire face aux menaces et aux situations d'urgence ayant des incidences sur la santé publique sont notamment :

- a) L'organisation d'un colloque sur les changements climatiques et la santé ;
- b) L'organisation d'un cours de formation de 35 secouristes à la prise en charge d'un grand nombre de victimes.

Montserrat

77. Les activités sont notamment :

- a) La promotion de la santé et du bien-être tout au long de la vie ;
- b) La mise en place cette année, sur le campus virtuel de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), d'un cours en anglais sur une approche complète de la lutte contre le cancer du col de l'utérus, qui comptait deux participants provenant de Montserrat ;
- c) La poursuite en 2018 de la mise en œuvre d'un programme de prévention des suicides lancé durant l'exercice biennal 2016–2017 à Montserrat, qui prévoyait le renforcement des capacités de toutes les principales parties prenantes et la formulation d'un plan de surveillance et d'évaluation ;
- d) L'organisation d'un atelier sur la santé sexuelle et procréative auquel participent des jeunes ayant quitté l'école après la cinquième année ;
- e) Le renforcement de la gouvernance, de l'organisation et de la gestion des systèmes sanitaires pour atteindre la couverture sanitaire universelle ;
- f) La conduite d'une évaluation des établissements de soins de santé de premier et troisième niveau à Montserrat, qui a donné lieu à des recommandations visant à améliorer la structure, l'organisation et les activités desdits établissements ;
- g) L'instauration de conditions de sûreté, de salubrité et de résilience qui permettent de faire face aux menaces et aux situations d'urgence ayant des incidences sur la santé publique ;
- h) La formation à la surveillance de la qualité de l'air des locaux.

Îles Turques et Caïques

78. Les activités concernant les maladies contagieuses sont notamment :

- a) L'aide à l'achat de vaccins dans le cadre du fonds automatiquement renouvelable du Programme élargi de vaccination mis au point par l'OPS pour l'achat de vaccins ;
- b) L'aide à la participation du territoire à la réunion régionale du Programme élargi de vaccination sur les aspects programmatiques, opérationnels et de surveillance, notamment les mesures d'atténuation visant à répondre aux menaces d'épidémies.

Région du Pacifique occidental

79. Durant l'année 2018, les principaux services d'appui technique aux territoires non autonomes dans la région du Pacifique occidental ont été fournis par l'intermédiaire du Bureau régional de l'OMS pour le Pacifique occidental, du

Bureau du Représentant de l'OMS dans le Pacifique Sud et du bureau de pays aux Samoa.

Samoa américaines

80. L'OMS a aidé les Samoa américaines à gérer une campagne d'éradication de la filariose lymphatique. L'administration massive de médicaments a été facilitée par une campagne similaire conduite au Samoa qui a ainsi permis de lutter plus efficacement contre la maladie (Des opérations quotidiennes ont lieu lors des déplacements de personnes entre le territoire et le Samoa). Même si sa nature l'empêche de se diffuser rapidement d'un pays à l'autre, la filariose lymphatique a une incidence humaine et économique importante. Un autre cycle d'administration massive de médicaments est prévu pour 2019, après quoi plusieurs enquêtes seront effectuées pour confirmer l'éradication de la maladie.

81. L'OMS a également contribué à l'organisation d'un dialogue bilatéral entre les Samoa américaines et le Samoa qui a porté sur la sécurité sanitaire et la mise en œuvre du Règlement sanitaire international.

Nouvelle-Calédonie

82. Les activités sont notamment :

- a) La participation de la Nouvelle-Calédonie à la Réunion de la région du Pacifique sur la gestion des risques d'urgence sanitaire, organisée aux Fidji en septembre 2018 par l'OMS ;
- b) L'envoi régulier de courriels par la Nouvelle-Calédonie à l'OMS sur la surveillance syndromique dans le cadre du Système océanien de surveillance syndromique, ainsi que la présentation de rapports au Cadre de suivi des Îles-Santé ;
- c) La fourniture par l'OMS d'une assistance technique sur la gestion de la lèpre.

Les Tokélaou

83. Les activités sont notamment :

- a) La fourniture par l'OMS d'une aide aux Tokélaou à l'examen de leur plan stratégique actuel pour guider la formulation du prochain plan conformément aux principes du projet « Îles-Santé », aux objectifs de développement durable et à la couverture sanitaire universelle ;
- b) La poursuite de la mise en œuvre par les Tokélaou d'activités résultant d'un sommet multisectoriel de haut niveau sur la santé, l'accent étant mis sur la lutte contre les maladies non contagieuses, en particulier les stratégies visant à réduire l'exposition aux produits alimentaires et boissons non alcoolisées qui nuisent à la santé, et la consommation de ceux-ci, notamment la réduction de la teneur en sodium des produits alimentaires ;
- c) L'élaboration de directives et protocoles concernant les traitements, revus tout au long du parcours de soins, pour gérer les maladies cardiovasculaires, le diabète, les infections sexuellement transmissibles et le VIH, la tuberculose et les maladies nouvelles ;
- d) La promotion d'un cadre de gestion de la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique pour garantir la disponibilité et l'accessibilité des médicaments indispensables compte tenu des problèmes liés à la géographie du pays ;

e) La mise en œuvre de la politique de lutte contre le tabagisme « Tobacco-Free Tokelau by 2020 » (Tokélaou sans tabagisme d'ici à 2020) grâce au renforcement des capacités dans la lutte contre le tabagisme, les services de maintien de l'ordre, la promotion de l'éducation sanitaire et la sensibilisation des professionnels de la santé, des populations, des agents des douanes et des personnes qui participent au commerce.
